

Ministère de la Famille

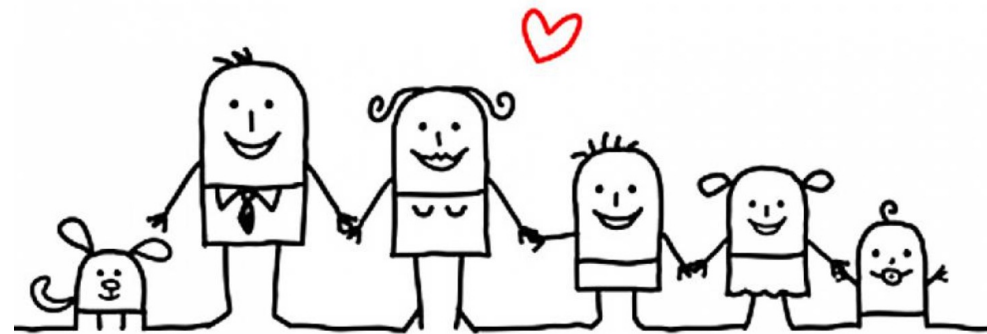
Services de garde éducatifs à l'enfance: état de situation et enjeux

Présentation faite par M. Atim Leon,

Directeur de cabinet du ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe

Dans le cadre du Chantier petite enfance et immigration du GEDCIQ

15 octobre 2021



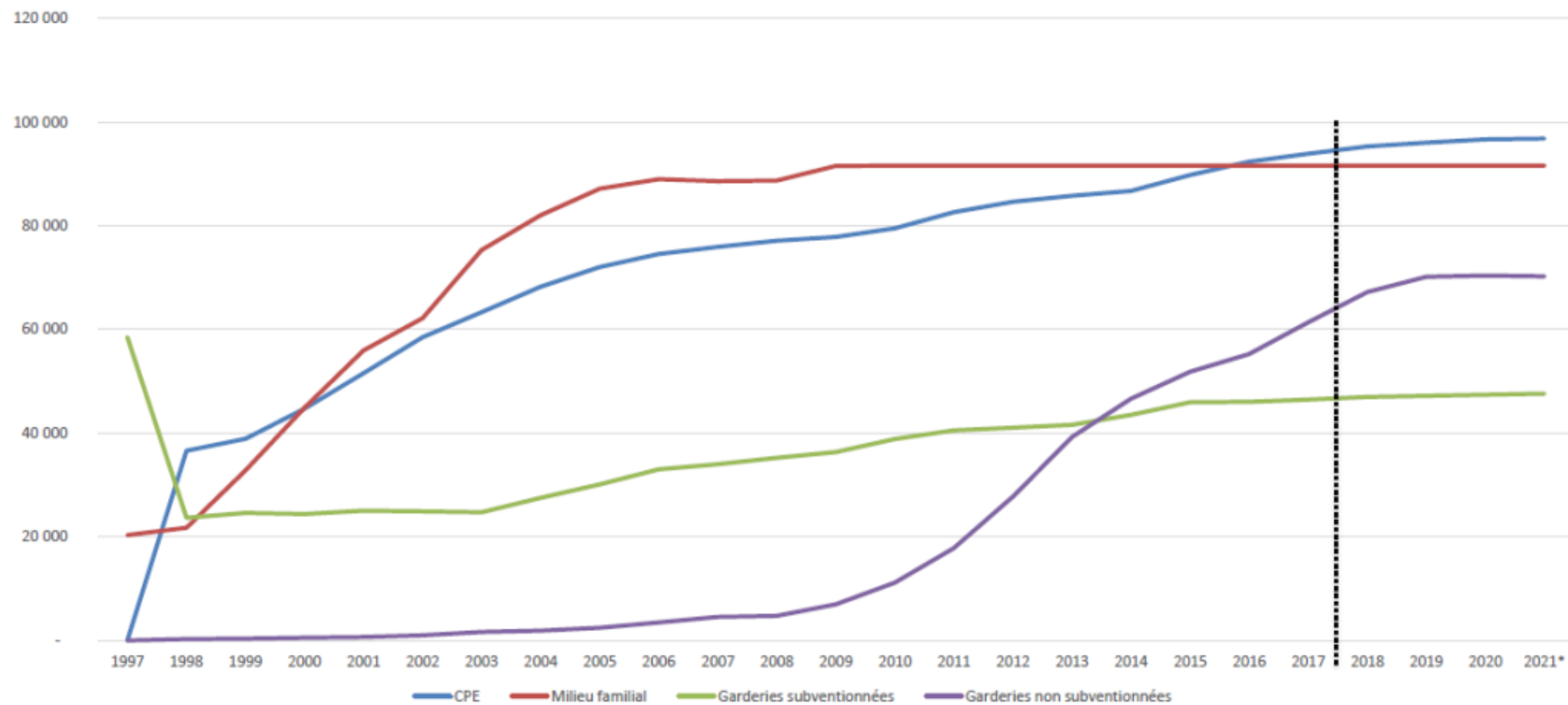
Que reste-t-il de 1997?

1991 - PUBLICATION DU
RAPPORT DU GROUPE DE
TRAVAIL SUR LES JEUNES :
**UN QUÉBEC FOU DE SES
ENFANTS**

1997 – POLITIQUE FAMILIALE
DU QUÉBEC



Évolution du nombre de places sous permis depuis 1997 - création nette



* Données au 30 juin 2020

Tableau 1 – Nombre de places disponibles par type de SGEE (31 juillet 2021)

Type de SGEE	Nombre de places	Proportion des places
Centres de la petite enfance	98 468	35 %
Milieu familial	66 240*	23 %
Garderies subventionnées	47 789	17 %
Garderies non subventionnées	70 004	25 %
TOTAL	282 501	100 %

* Au 31 juillet 2021, 91 604 places étaient prévues à l'agrément des BC. De ce nombre, 66 240 places étaient réellement offertes par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG).

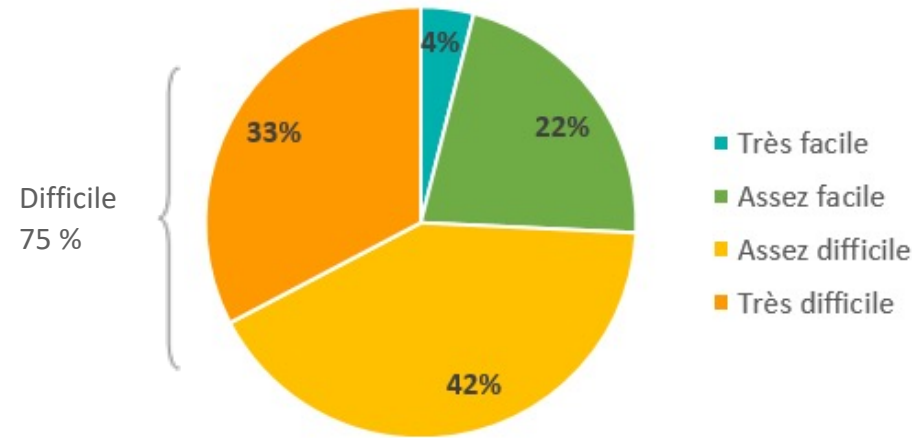
Note : le nombre de places disponibles ne tient pas compte des places en milieu autochtone.

**Tableau 2 – Proportion de places subventionnées par régions administratives
(31 juillet 2021)**

Région administrative	Proportion de places subventionnées
Côte-Nord	100 %
Nord-du-Québec	100 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	99 %
Bas-Saint-Laurent	96 %
Abitibi-Témiscamingue	95 %
Mauricie	92 %
Centre-du-Québec	91 %
Estrie	91 %
Chaudière-Appalaches	86 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	85 %
Outaouais	82 %
Lanaudière	82 %
Laurentides	79 %
Montérégie	78 %
Capitale-Nationale	74 %
Montréal	67 %
Laval	67 %

Accessibilité aux services de garde

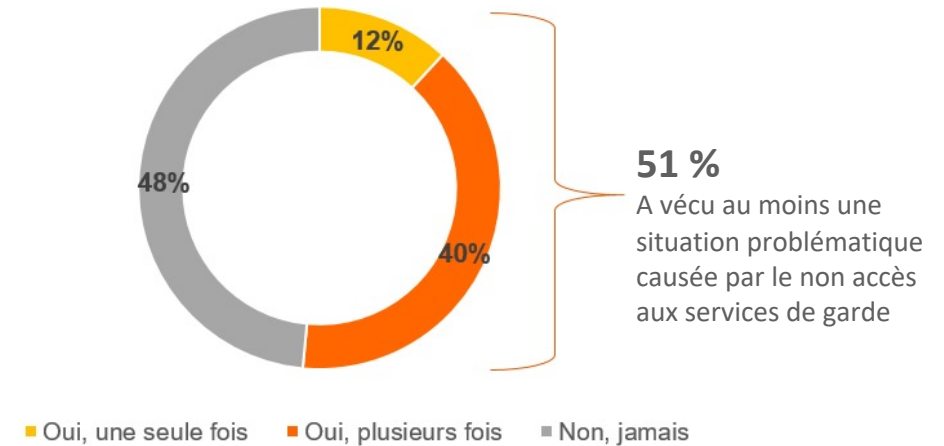
- 75 % des parents perçoivent qu'il est **difficile de trouver une place** en service de garde pour un enfant au Québec.



- 43 % des parents ayant eu **accès à leur type de service préféré** considèrent qu'ils y sont parvenu avec difficulté.
- Il est **plus facile d'accéder au type de service préféré lorsqu'il est non subventionné** (72 à 77 % facile, selon le type de service) que lorsqu'il est subventionné (52 à 61 %).

Problèmes d'accessibilité et impacts sur les entreprises (suite)

- Au cours des cinq dernières années, **la moitié (51 %) des entreprises ont vécu** au moins une situation de refus d'emploi, de report du retour au travail, d'absentéisme ou de modification de l'horaire de travail de la part de parents, causée par le non-accès à un service de garde.
- Ces situations ont généré des **difficultés** (« grandes » ou « très grandes ») **dans la gestion de la main d'œuvre** (recrutement, rétention, charge de travail, etc.) pour la moitié (50 %) des organisations, et des **problèmes de nature économique** (productivité, perte de revenus, etc.) chez le tiers (34 %) d'entre elles.





Une consultation nationale
et des constats provenant du « terrain »
qui viennent corroborer le diagnostic



ENJEUX (en résumé):

- Améliorer l'accès pour permettre à chaque tout-petit de développer son plein potentiel:
 - Problèmes d'équité dans l'accès
 - Problèmes majeurs de développement de places
- Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés
- Accroître l'attractivité et la rétention en emploi
- Améliorer le coffre à outils: efficacité des processus, données, ...

Et l'acteur municipal?

- Plus de 700 municipalités ayant une politique familiale: continuez!
- Les instances municipales disposent de plusieurs leviers pour agir de façon proactive dans le développement des services de garde éducatifs sur leur territoire:
 - Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. C-47.1)
 - Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)
 - Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1)
 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1)

Notre principal enjeu: l'immobilier

- Contexte de surchauffe immobilière: difficultés importantes pour les SGEE de trouver des « opportunités »
- Or, les instances municipales peuvent:
 - Acquérir, construire, louer, vendre (même céder!), aménager des locaux et immeubles pour les SGEE
 - Cautionner/garantir des emprunts pour les SGEE

Petite liste complémentaire en vrac:

- Faciliter l'accès des SGEE à une localisation adéquate, à des locaux appropriés ou les guider dans leur choix ;
- Déterminer des emplacements qui conviennent (selon les besoins des familles);
- Prévoir (planification) des espaces adéquats pour les services de garde ;
- Aménager des parcs conformes à l'article 39 du Règlement sur les SGEE (surtout dans des zones où il est difficile pour les titulaires de permis d'aménager des espaces extérieurs de jeu attendant à leur installation) ;
- Établir un canal de communication privilégié avec les acteurs du milieu (désigner un porteur de dossiers parmi les élues et élus ou mettre sur pied un groupe de travail entre la municipalité et les SGEE).
- Prévoir des mesures facilitant l'installation de SGEE en milieu familial (subventions, réglementation encourageante)

Questions pour stimuler la réflexion

- Comment les municipalités et les MRC peuvent-elles mieux soutenir le développement de SGEE?
- Quelles mesures incitatives peuvent-elles mettre en place ?
- Comment peuvent-elles contribuer à accélérer le développement des SGEE ?
- Comment une municipalité ou une MRC peut-elle contribuer à faire augmenter le nombre de places en milieu familial offertes aux familles sur son territoire ?
- De quelle façon le milieu municipal pourrait-il contribuer à l'amélioration des connaissances et anticiper les besoins territoriaux en matière de services de garde à la petite enfance ?
- Les municipalités doivent-elles davantage investir financièrement dans les projets de services de garde sur leur territoire ?

Période d'échanges

